



Communiqué de presse

La Chambre valaisanne d'agriculture déplore le rejet de la révision de la loi sur la chasse

Le souverain a rejeté par 51,9% la révision de la loi fédérale sur la chasse. Les opposants ont réussi à imposer leurs arguments fallacieux grâce à une campagne de dénigrement, dotée de moyens financiers astronomiques.

La Chambre valaisanne d'agriculture (CVA) salue la nette approbation de la loi sur la chasse en Valais à 68,6% ainsi que dans les cantons et communes de l'arc alpin, là où la population côtoie concrètement la présence des grands prédateurs.

La nouvelle loi sur la chasse aurait créé un meilleur équilibre et davantage de sécurité pour les animaux sauvages, les troupeaux, les paysages et les humains. La CVA attend que le Parlement révise à nouveau la loi sur la chasse qui date de 1986. La révision doit permettre la régulation des grands prédateurs, conformément à la motion du Conseiller aux Etats grison Stefan Engler adoptée par le Parlement en mars 2015 déjà !

La régulation sert à réduire la pression du loup sur les troupeaux de moutons, de chèvres et de bovins. Plus de 80 loups sont identifiés génétiquement en Suisse. Les spécialistes s'accordent pour affirmer que la population réelle de loups est égale au double du nombre d'individus identifiés, soit 160 canis lupus. Leur effectif a été multiplié par 8 depuis l'apparition de la première meute en 2012. Notre pays compte aujourd'hui 10 meutes. Chaque 4 ans, le nombre de loups double en Suisse.

Dans les Alpes, la topographie rend les mesures de protection des troupeaux techniquement inapplicables dans plus de la moitié des alpages exploités. Les indemnités financières ne couvrent pas toutes les pertes, par exemple les animaux qui, pris de panique, dérochent ou avortent.

Les agriculteurs de montagne confrontés à des attaques de loups subissent une pression psychologique et économique insoutenable. Les éleveurs sont sous un stress permanent et ils sombrent dans la dépression. Bien qu'ils ne puissent objectivement pas mettre leurs animaux à l'abri du grand prédateur, les éleveurs sont injustement accusés de négliger leurs animaux.

Depuis 2012, une exploitation sur six située au-delà de 1000 m d'altitude a disparu en Valais. En raison de la pression du loup, quelque 30 alpages à moutons ont été abandonnés sur les 150 que compte le canton. 10 supplémentaires ne seront plus exploités dès 2021 dont trois pour la seule région de Bourg-Saint-Pierre. Le cheptel ovin a reculé de près de 20%. Les agriculteurs de montagne sont clairement menacés d'extinction, mais pas le loup !

Conthey, le 27 septembre 2020

Pour tout renseignement supplémentaire :

Willy Giroud, président de la CVA 079 597 55 21

Laurent Tornay, vice-président de la CVA 079 244 45 44

Pierre-Yves Felley, directeur de la CVA 076 427 10 30